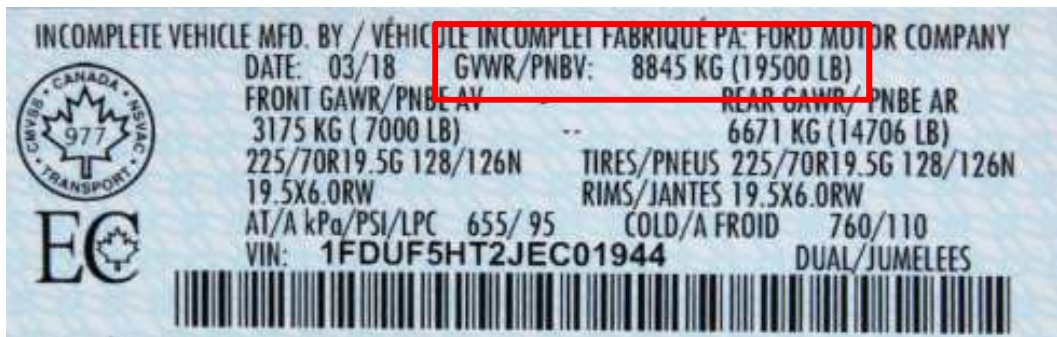


Définition de véhicule lourd «commercial»

Le poids nominal brut du véhicule «PNBV» est inscrit dans le cadre de la porte du côté conducteur. Un véhicule commercial ayant un PNBV de 4500 kg et plus est un véhicule lourd.

Le PNBV représente la capacité du véhicule (*freins, roues, pneus, châssis, suspension, etc.*). C'est le fabricant qui détermine le PNBV.





Le PNBV et la masse nette sont fictifs



Si le propriétaire apporte des modifications à un véhicule, il doit s'assurer que la masse nette inscrite au certificat d'immatriculation soit mise à jour.

La masse nette détermine l'immatriculation d'un véhicule commercial:

- 3000 kg et moins = 
- Plus de 3000 kg = 

Elle détermine également la classe de permis de conduire nécessaire:

- 4500 kg et moins = classe 5
- Plus de 4500 kg = classe 3

Documents de référence



Obligations des utilisateurs de véhicules lourds:

- Présente un résumé détaillé des règlements devant être respectés par les utilisateurs de véhicules lourds
- saaq.gouv.qc.ca



Guide sur la ronde de sécurité:

- Résumé du règlement sur la ronde de sécurité, exemple de rapport de ronde, liste 1, etc.
- saaq.gouv.qc.ca



Le Relayeur:

- Informations concernant les nouveautés ou des précisions visant les véhicules lourds
- saaq.gouv.qc.ca



Aide-mémoire sur les heures de conduite et de repos:

- Résumé de la réglementation, exemple de registre de temps
- saaq.gouv.qc.ca

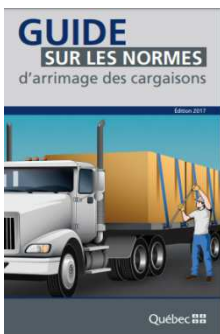
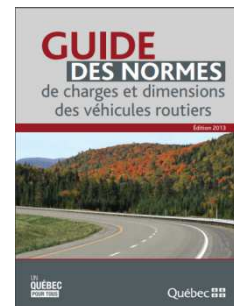


Guide sur les heures de conduite et de repos:

- Explication de la réglementation, exemple concrets
- saaq.gouv.qc.ca

Guide des normes de charges et dimensions:

- Tableau des dimensions permises, charges axiales et masse totales permises en période normale et au dégel
- transports.gouv.qc.ca

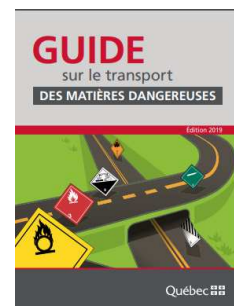


Guide sur les normes d'arrimage:

- Résumé de la réglementation sur l'arrimage des cargaisons
- transports.gouv.qc.ca

Guide sur transport des matières dangereuses:

- Résumé de la réglementation, exemption, etc.
- transports.gouv.qc.ca



Bulletin d'information:

- Précisions concernant la réglementation en lien avec les véhicules lourds
- transports.gouv.qc.ca